



Date limite de dépôt des dossiers : 27 mars 2025

## 1. Contenu et priorités de l'appel à projets AAP-ARTEMIS-2025

Cet appel a pour objectif de soutenir les développements liés aux différents **fronts de sciences** ou présentant un **potentiel de valorisation, de transfert technologique, de formation ou de médiation scientifique** importants dans les différentes dimensions de la forêt et du bois que couvre le **programme interdisciplinaire (PgI) ARTEMIS**. Il vise à soutenir une recherche de qualité et originale, à l'interface de différentes disciplines et domaines, et par ce fait à promouvoir l'interdisciplinarité.

Cette édition d'AAP du PgI ARTEMIS s'adresse au périmètre de Lorraine Université d'Excellence (Unités partenaires de LUE relevant des tutelles AgroParisTech CNRS, CHRU, GeorgiaTech, INRAE, INRIA du site Lorrain).

Une attention particulière sera donc portée aux projets associant différents partenariats, allant au-delà du périmètre du Labex ARBRE, tout en considérant des partenariats éligibles de Lorraine Université d'Excellence.

### 1.1. Les thématiques de recherche et/ou valorisation éligibles

Les projets de recherche, formation et/ou de valorisation ou sciences/société devront s'inscrire dans un ou plusieurs défis identifiés dans le programme interdisciplinaire ARTEMIS (cf site web du programme ARTEMIS). Cet AAP 2025 du PgI ARTEMIS vise à engager une dynamique scientifique, de formation, de médiation et d'innovation autour des thèmes de la forêt et du bois. Dans ce contexte, l'AAP 2025 soutiendra deux types de projets : i) incitatif (ou graine) et ii) innovant, **visant à établir ou conforter des partenariats ouvrant la communauté travaillant sur la forêt et le bois à de nouvelles disciplines, échelles et/ou problématiques**. Les projets incitatifs viseront à soutenir des jeunes chercheurs/chercheuses ou des projets à risque tandis que les projets innovants viseront à soutenir un collectif (minimum\* deux unités partenaires de LUE ou en tout cas deux champs disciplinaires différents (à titre d'exemples : écologie et géochimie, chimie et microbiologie ou écologie et économie).

Il est demandé aux porteurs de projets d'associer ambition et raison, dans le sens d'optimiser leur demande de moyens financiers du programme ARTEMIS. Une attention particulière sera portée sur les aspects à fort impact structurants pour le programme, mais aussi sur la base des objectifs interdisciplinaires, et/ou d'approche fondamentale, et/ou d'innovation et et/ou de transfert de technologie, de nouvelles approches de la formation, d'internationalisation, et de science par et pour la société.

*\* En fonction des problématiques, des projets mono-Unité pourront être considérés. Les porteurs devront justifier de ce positionnement.*

Défis du PgI ARTEMIS

- *Décoder les mécanismes biotiques et abiotiques qui régissent les interactions et le fonctionnement des systèmes arbre-microbiome-sol*
- *Caractériser et quantifier les processus de réponse des arbres et des écosystèmes forestiers à des changements environnementaux à court et moyen terme*
- *Étudier de manière interactive les ressources forestières, les processus de formation et de transformation du bois, les produits finis et les chaînes d'approvisionnement. Concevoir de nouveaux produits et procédés pour mieux valoriser les ressources bois locales (feuillus, petits ou gros bois, bois de recyclage, connexes).*
- *Planification et gestion adaptative des forêts en temps de crise ; caractérisation dynamique des peuplements.*
- *Modélisation du risque et de l'assurance (écologie, sylviculture, économie, approches pluridisciplinaires et multirisques).*
- *Usages et droits en forêt*
- *Nouvelles chaînes de valeur bioéconomiques (évaluation environnementale et économique, analyse de cycle de vie) dans le contexte de l'adaptation à une ressource et des marchés incertains et changeants.*
- *Développement de programmes de recherche/initiatives pour et avec les citoyens. Ces projets pourront ou non intégrer différents publics et personnels (doctorants, collègues, lycées, professionnels).*

## 1.2. Formation et dissemination

Un objectif prioritaire du PGI ARTEMIS est de promouvoir le couplage entre recherche et formation, en s'appuyant sur les activités de recherche des équipes du PGI ARTEMIS et leurs compétences disciplinaires. Les actions de formation de type « Écoles Chercheurs » ainsi que les projets mobilisant différents publics (professionnels, scolaires, citoyens), notamment dans le cadre de projets de recherche participative, d'initiation à la recherche ou d'éducation aux démarches scientifiques sont encouragés.

**Un rapport final sera rendu à la fin du projet et les résultats seront présentés lors d'une journée scientifique de restitution. Les porteurs de projets s'engagent à communiquer : i) le pdf des articles acceptés, ii) les résumés de présentations et iii) le pdf des posters présentés en conférence, et à citer explicitement le soutien du PGI ARTEMIS dans leur production.**

## 2. Types de projets et crédits alloués

Dans le cadre de son appel à projets 2025, le PGI ARTEMIS financera :

- **8 à 10 projets innovants** qui disposeront chacun d'une dotation allant de 50 à 80 k€ (frais de gestion inclus ; ex : 10% pour INRAE, AGPT...) correspondant au financement d'un contrat postdoctoral (12 mois maximum) ou CDD (niveau ingénieur). Ce financement pourra couvrir des frais d'indemnités de stage de Master\*\* ou encore des dépenses de consommables, missions, petits équipements, main d'œuvre et prestations de service. Les contrats doctoraux ne sont pas financés dans cet AAP. (trame de rédaction en Annexe 1a)
- **8 à 10 projets graine** qui disposeront d'une dotation annuelle de 10 à 20 k€ (fonctionnement, missions, petit équipement, stage, main d'œuvre/CDD, prestations de service, etc.). (trame de rédaction en Annexe 1b)
- **1 à 2 projet(s) d'École chercheur ou d'Atelier** couvrant des domaines ou des disciplines relevant du PGI ARTEMIS (science avec et pour la société (SAPs) incluses ; 1000 à 5000 euros). (trame de rédaction en Annexe 1c)

*\*\* les recrutements seront obligatoirement réalisés sur la période du projet.*

**En cas d'acceptation, le Bureau Scientifique du PGI ARTEMIS se réserve le droit de**

**demander une révision du budget initial.**

### **3. Conditions d'éligibilité**

#### *3.1. Critères*

Les projets de l'appel 2025 devront s'inscrire dans les différentes problématiques et défis portés par le Pgl ARTEMIS (cf site web du programme ARTEMIS). Ils devront faire collaborer plusieurs (au minimum\* deux) unités de recherche. Une attention particulière sera portée aux projets impliquant de nouvelles Unités vis-à-vis du consortium du Labex ARBRE.

Les crédits provenant de l'I-SITE LUE, les projets ne peuvent être déposés que par des entité partenaires de l'I-SITE, à savoir les laboratoires sous tutelle(s) UL et/ou AgroParisTech CNRS, CHRU, GeorgiaTech, INRAE, INRIA du site Lorrain. Une discussion est en cours pour les entités non-partenaires de LUE à cette heure et stratégiques pour le secteur forêt/bois (ANSES, IGN, ONF, CNPF IDF et CRITT bois), afin de trouver une solution administrative en cas de projet retenu avec ce partenariat et dans l'attente à terme d'une solution plus générique dans le cadre du Pgl ARTEMIS.

**L'association de collaborations nationales et internationales aux projets soumis sera considérée très positivement. Néanmoins, les partenaires nationaux hors LUE et internationaux sont considérés comme seconds partenaires du projet et sont non éligibles au financement LUE.**

Les propositions devront s'efforcer de favoriser l'équilibre de genre au sein du personnel nommé dans la proposition et principalement responsable de la réalisation des activités de recherche et/ou d'innovation. En outre, cet équilibre doit être encouragé pour toutes les catégories de personnel impliqué dans les projets.

#### **Notes :**

- **En cas d'interrogation (sur l'éligibilité et/ou le positionnement du projet soumis vis-à-vis des périmètres du programme ARTEMIS et de cet AAP), contactez la direction du programme ([ARTEMIS-Pgl@inrae.fr](mailto:ARTEMIS-Pgl@inrae.fr), [stephane.uroz@inrae.fr](mailto:stephane.uroz@inrae.fr), [mathieu.petrissans@univ-lorraine.fr](mailto:mathieu.petrissans@univ-lorraine.fr), [myriam.legay@agroparistech.fr](mailto:myriam.legay@agroparistech.fr)).**
- Cette édition s'adresse aux personnels permanents du site lorrain.

#### *3.2. Dépenses*

Dépenses éligibles :

- **Les dépenses de fonctionnement**, telles que les frais de laboratoire (fluides, documentation et ressources numériques, petits matériels dont équipements d'une valeur unitaire  $\geq 800$  € HT, facturation interne pour l'utilisation des plateaux techniques, consommables, etc.) ; dépenses pédagogiques (documentation, ressources numériques, petits matériels dont équipements d'une valeur unitaire  $\geq 800$  € HT) ; dépenses relatives à la maintenance des équipements pour la réalisation du projet ; frais de déplacement des personnels permanents ou temporaires affectés au projet ; frais de propriété intellectuelle de brevets ou licences induits par la réalisation de l'opération ; prestations de services ; stage de Master, ect...
- **Les dépenses de personnels** directement liés à la réalisation du projet (main d'œuvre occasionnelle, CDDs tous niveaux dans la limite du budget et selon justifications)).

#### Dépenses non éligibles :

Équipement d'un montant supérieur à 5 000 € (la vocation du programme n'est pas d'acheter des gros équipements) ; vacations d'une durée supérieure à 3 mois ; prestations de services > 10 000 €. Le reversement du budget vers une entité non partenaire de Lorraine Université d'Excellence n'est pas autorisé.

Les co-financements (ANR, contrats européens, ADEME, Région Grand-Est, PEPR) sont encouragés.

**Le budget étant utilisable sur l'année 2025 et/ou 2026, les propositions devront faire état de la plage d'utilisation : 2025 ou 2025-2026.**

**Le budget alloué inclura les frais de gestion (10%) des tutelles (INRAE, AgroParisTech, ...)**

### 3.3. Sciences ouvertes :

En cohérence avec les politiques de sciences ouvertes des tutelles LUE, les dossiers soumis devront, pour être éligibles :

- Veiller à ce que les données soient générées dans une démarche FAIR
- Déposer les données et/ou scripts/modèles sur les plateformes adaptées

## 4. Expertise des projets et critères d'évaluation

L'évaluation des propositions se fera au travers de rapports élaborés par des rapporteurs experts (**hors LUE**) (francophone ou non) et un rapporteur membre du Bureau Scientifique du programme ARTEMIS. Ces expertises permettront d'éclairer les décisions des membres du bureau exécutif lors de la sélection finale des projets. **Il est demandé à chaque porteur de projet de suggérer cinq noms d'experts pour son projet (préciser les noms, disciplines et coordonnées dont l'adresse mail). Les experts n'auront pas publié ou collaboré avec le porteur ou un des participants du projet au cours des 5 dernières années.**

Les **critères d'évaluation** des projets ou des Ecoles/Ateliers intègrent : i) la pertinence et la nouveauté scientifique, ii) la qualité du plan expérimental/de formation et de la rédaction du projet, ainsi que iii) sa faisabilité. L'adéquation entre les objectifs et les moyens financiers est aussi évaluée, tout comme la pertinence environnementale, économique ou sociétale du projet.

## 5. Langue de rédaction

Les projets de recherche et/ou de valorisation devront être **rédigés en anglais**. Les projets de Formation-Dissémination pourront être rédigés en français.

## 6. Calendrier et modalités pratiques

- Lancement de l'appel à projets : **3 février 2025**.
- Date limite de dépôt des projets : **27 mars 2025** avant 16h par e-mail à : [ARTEMIS\\_PgI@inrae.fr](mailto:ARTEMIS_PgI@inrae.fr)
- Formulaires de réponse : cf. **Annexe 1 (a) innovant, b) incitatif/graine et c) formation/éducation/SAPS + document excel 'PFI\_ARTEMIS.xlsx'**
- Résultats de l'évaluation : **à partir du 30 avril 2025**
- Versement des crédits : **à partir de mai 2025**

## **7. Remerciements**

Tout travail issu de LUE doit porter une des deux mentions suivantes : " *Ce travail a bénéficié d'une aide de Lorraine Université d'Excellence issu du Programme FRANCE 2030 de l'Etat, portant la référence ANR-15-IDEX-04-LUE .*"ou « *This work was supported by « Lorraine Université d'Excellence », part of the France 2030 Program, reference ANR-15-IDEX-04-LUE ».*

---